





11 mars 2011 07h43 23 commentaire(s)

Surdose mortelle de morphine à l'hôpital de La Rochelle

Une femme de 71 ans a été terrassée par l'injection d'une dose de morphine dix fois supérieure à celle prescrite.



Le docteur Thierry Godeau présente les deux ampoules de morphine qui ont pu être confondues par l'infirmière. PHOTO XAVIER LÉOTY

Guy Étienne, le procureur de la République de La Rochelle, considérait hier que le décès d'une femme de 71 ans, survenu le 20 février à l'hôpital Saint-Louis de La Rochelle, à la suite d'une erreur médicale d'une infirmière, est « une affaire très claire ».

La victime, domiciliée dans l'agglomération rochelaise, soignée depuis trois semaines dans le service diabétologue pour un cancer, a été terrassée, vers 11 h 15. Soit un quart d'heure après l'injection d'une dose de morphine dix fois supérieure à celle prescrite par le médecin. Cette terrible erreur pourrait provenir de la confusion entre deux ampoules de morphine, l'une petite, l'autre plus grande (voir encadré).

« L'infirmière mise en cause a reconnu les faits en interne et lorsqu'elle a été entendue, le 3 mars lors de sa garde à vue, par la police judiciaire de La Rochelle en charge de l'enquête », poursuivait le magistrat. Les analyses toxicologiques de l'autopsie pratiquée le 28 février, à Poitiers, avaient confirmé la cause de la mort.

« Homicide involontaire »

Le procureur de la République exclut en conséquence l'ouverture d'une information judiciaire et engagera très prochainement des poursuites « pour homicide involontaire » à l'encontre du membre du personnel soignant. « L'infirmière devrait être jugée rapidement ».

Âgée de 29 ans, elle a été laissée en liberté mais a été suspendue de ses fonctions par l'hôpital, « par mesure de précaution, précisait, hier, Daniel Boffard, le directeur de l'hôpital Saint-Louis, lors d'une conférence de presse. Une procédure disciplinaire a aussi été ouverte. » Elle pourrait conduire au licenciement de l'infirmière.

« Cette infirmière est diplômée depuis cinq-six ans. Elle avait été

Annonces
Carnet
Auto-moto
Emploi
Immobilier
Légal
Formation

embauchée depuis cinq mois à La Rochelle après avoir travaillé cinq ans en psychiatrie près d'Albi ». Le directeur précise que la jeune femme était « en phase d'adaptation » alors que le docteur Thierry Godeau, président de la Commission médicale d'établissement, ajuste : « Ce dimanche 20 février, il y avait dans ce service deux infirmières pour 21 patients. Il n'y avait pas de manque de personnel. »

Les deux responsables s'associent à la douleur de la famille mais aussi au choc ressenti par le personnel de l'hôpital - « c'est très difficile pour les soignants, ça crée un trouble. Il y a une forte compassion ». Le docteur Thierry Godeau a aussi une pensée pour l'infirmière incriminée : « Elle est très affectée. On est dans l'erreur humaine, la malheureuse erreur humaine ».

Et de rappeler que les gestes prodigués à l'hôpital ne sont jamais sans risque, « même si ce type d'injection est un geste médical banal qui ne nécessite pas un encadrement ».

Discrétion et plainte

Quant à la discrétion qui a entouré le décès et l'engagement de la responsabilité d'un membre du personnel, alors que l'hôpital Saint-Louis a été, dans le passé, plus prompt à communiquer, Daniel Boffard l'explique « au regard de la situation particulière de la famille qui a été reçu le 22 février. Ce même jour, l'établissement a adressé un signalement [du décès] à l'Agence régionale de santé puis au procureur de la République ».

Fin février, les membres de la famille de la victime n'auraient pas envisagé de déposer plainte. Hier, le procureur indiquait que l'époux avait engagé cette procédure sans préciser si l'hôpital était aussi visé.

« Pas d'euthanasie »

Guy Étienne insiste aussi : « Dans ce dossier, il n'est pas du tout question d'euthanasie ».

Ni la famille, ni l'infirmière, ni les différents membres du personnel hospitalier entendus par la police judiciaire n'ont fait état d'une telle hypothèse. La direction du site Saint-Louis avait eu déjà la même conviction. Daniel Boffard rappelle : « Rapidement, il a été procédé à une enquête interne et l'infirmière concevait tout à fait avoir injecté une surdose de morphine mais il n'y avait aucune motivation particulière dans son geste. Il explicite : « C'est la procédure quotidienne de contrôle des toxiques [des produits à caractère stupéfiant, NDLR] dans le service, qui a permis de mettre en évidence ces faits dès le 21 février ».

Concrètement, c'est l'infirmière de nuit, qui vérifie la consommation desdits produits, qui a attiré l'attention en constatant une consommation anormale de morphine (produit stocké dans un placard fermé à clef) au regard des différentes prescriptions. Le risque d'un surdosage pour au moins un patient était tout de suite examiné et c'est alors que le rapprochement avec la mort de la septuagénaire fut fait.

Le décès, le dimanche en fin de matinée, de cette femme hospitalisée n'avait pas suscité d'interrogations particulières puisque son état de santé était jugé grave, « au sens où plusieurs organes étaient touchés », précise le docteur Thierry Godeau.

Pour lui, le dispositif de contrôle interne a eu le mérite de fonctionner, quitte à jeter trouble et douleur.

Charente-Maritime · La Rochelle · Faits divers · santé

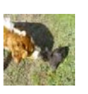






Vos commentaires 23 Réagir

1

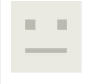


helene188
12/03/2011, à 12h44

Je souscris à votre proposition albert40, les médicaments devraient tous avoir une couleur différente selon leur dosage, couleur qui devrait être commune à tous les dosages équivalents.
Il n'y a pas que les infirmiers qui sont susceptibles de se tromper : A Bordeaux, une grande pharmacie, "dont la réputation n'est plus à faire " (dixit la pharmacienne) m'a donné des antibiotiques sur dosés pour mon bébé âgé de 8 mois. Si je n'avais pas vérifié, il serait mort.

Le seul problème, c'est qu'à l'hôpital, on ne peut vérifier les traitements administrés.

Alertez



Mamyly6
12/03/2011, à 12h10

qui n'a jamais fait d'erreur dans sa vie?? je plainds cette jeune femme qui a fait son travail, et malheureusement s'est trompée! et alors???? à combien de personnel médical cela arrive-t-il sans que personne le sache et qu'il ne soit inquiété!? et voir parfois plus grave!!Comme dernièrement la jeune femme qui avait une paire de ciseaux qui lui est ressortipar le nombril!! et pas même d'excuses du DOCTEUR!!! Lui aurait du être viré!et ceux qui oublie des compresses.......et j'en passe!! Il y a que celui qui ne fait 'RIEN" qui risque pas de se tromper!!!et c'est trop facile d'incriminer derrière un écran!- J'espère que cette infirmière ne perdra pas sa place après tant d'années d'études!! Elle est déjà bien punie comme cela - Nous avons une pensée pour la famille de cette malade (

Alertez



ide du 17
12/03/2011, à 11h34

depuis la loi du 21 décembre 2006 tout infirmier exerçant en france à l'obligation d'être inscrit à l'ordre des infirmiers pour exercer sa profession. Hors de nombreux employeurs publics et privés ne verifient pas que les personnels qu'ils employent remplisses les conditions légales d'exercice. Le centre hospitalier de La Rochelle fait parti de ceux ci. Cette infirmière etait elle inscrit ??? Si non elle était en exercice illégal. En sa qualité d'employeur le centre hospitalier est complice d'exercice illégal. L'erreur est humaine, mais fatal dans notre profession.

Alertez



CAMPADIEU Gérard
12/03/2011, à 08h56

Que ceux qui jugent ces personnes qui travaillent "souvent à la limite de la dépression" devant les heures qu'elles pratiquent prennent un peu leur place au lieu de se contenter de les juger devant un écran ou en lisant un article souvent enjolivé par les médias!!Si les fortes doses étaient stockées dans des armoires bien spécifiques avec des différences de conditionnement bien visibles cela éviterait bien des surprises!!Courage à cette jeune femme qui pour ma part n'a rien à se reprocher et qui malheureusement doit déja se sentir très mal à l'aise devant cet état de fait! que ceux qui se sentent capables de la juger,prennent sa place ne serai-ce que 48 heures et pourront parler après!!

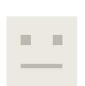
Alertez



Nancy TEXIER
11/03/2011, à 19h36

necessite LA presence...

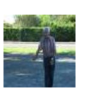
Alertez



Nancy TEXIER
11/03/2011, à 19h35

n'y a-t-il pas de protocole comme aux USA ou l'injection/distribution de tout medicament opiace necessite pa presence de 2 infirmieres?Maintenant, 2 infirmieres pour 21 patients, c'est du jamais vu ici...pas etonnant qu'il y ait des erreurs...

Alertez



albert40
11/03/2011, à 18h32

Bon ,l'infirmière a pu se tromper,avec beaucoup de travail,un mauvais
moment.....c'est triste mais une erreur humaine peut arriver.Des chirurgiens,des pilotes,ont aussi fait des erreurs.Ne peut-on pas colorer les flacons pour les dosages dangereux,afin d'attirer l'attention de ceux qui les utilisent???????

Alertez



Virgnie 33
11/03/2011, à 18h27

oui c'est une erreur médical fatale a cette patiente mais combien de medecin ou chirurgien font des erreur sans etre inquieté!!!

Alertez



Aniana
11/03/2011, à 14h35

J'ai tout de même une pensée pour l'infirmière !

Alertez



jorge
11/03/2011, à 13h14

bonjour les erreurs medicales existent , on entends bcp de greves dans le secteur hospitalier , toujours les memes revendications , mais malheureusement , toujours en manque d effectifs pour assurer des soins sans risques de consequences graves , ce deces , n est que le resultat que d une politique de restrictions , faire avec peu de moyens ne permet pas de travailler en toute securité , s il y avait quelqu un qui gerait les presciptions de soins en internet et qu une personne n assurait que ce poste de gestion de la pharmacie avec les injections et autres medicaments , ce genre d accident ne pourrait arriver ... les personnels hospitaliers

assurent des gardes parfois tres longues et il est inevitable qu un accident puisse arriver aprés certaines journées harassantes , aprés tout depends du service geré ...comme dans pas mal de secteurs il y a une santé a deux vitesses , la medecine pratiquée les profs "de " et les autres ... bien sur l erreur n est pas excusable concernant l erreur medicale , dans le cas present et au su de l etat general cancer avec plusieurs organes atteints l esperance de vie de cette personne agée n etait pas bien longue , mais cela n excuse pas l erreur si ça arrive a une personne qui est en pleine santé et a qui on administre de la morphine en post operatoire pour soulager des douleurs ... bon courage au corps medical , rien n est simple quand on gere de l humain , ce n est pas une machine qui peut se reparer si on fait une erreur grave ....

Alertez



Encelade
11/03/2011, à 11h45

@Vinosse : de la morphine pour un rhume ?

@Le marginal : Votre remarque est judicieuse. Mais Carlotta ne faisait que répondre à un paragraphe entier de l'article. Une décompensation respiratoire causée par le morphine est une façon juridiquement élégante de pratiquer l'euthanasie.
J'ajoute que les parents des malades sont rarement au courant dans ces cas là. Qu'océanne17 ne s'en offusque pas, d'autant plus qu'ici, cette hypothèse semble écartée. Mais les familles sont souvent choquées de découvrir que ceux qui veulent partir n'ont pas eu le courage de le leur dire. Cela se comprend. C'est une décision difficile à prendre. A l'idée, en plus, d'affronter ses proches et leurs émotions violentes, je conçois qu'on puisse essayer de l'éviter.

Alertez



butty
11/03/2011, à 11h02

heureusement que, d'après la photo, la petite dose comporte un trait rouge et l'autre dose deux traits rouges afin de les distinguer.....
cela a été fait surement pour éviter les confusions...

Alertez



Le Cantonnier
11/03/2011, à 10h55

C'est souvent les Week Ends que les problèmes se posent: Pour ma part, j'ai failli me retrouver en dialyse après un surdosage de Vancomycine, en cardiologie dans ce même hôpital, parce que l'interne de garde voulait poursuivre jusqu'au lundi les perfusions, que le néfrologue avait décidé de suspendre le vendredi soir, sans l'en aviser ! Devenu rose comme un cochon de lait, puis pris de violents vomissements, j'ai quand même fini par obtenir l'interruption de ma perfusion, juste à temps pour ne pas y laisser un rein ! Que ce serait-il passé si j'avais été inconscient, puisque je débutais une récidive de septicémie, consécutive à une première endocardite ? Je ne jetterais donc la pierre à personne, mais conseillerais de revenir à quelques pratiques simples d'inscription en temps réel au pied du lit le vendredi soir des ultimes notifications des médecins, ce qui n'empêcherait pas la centralisation informatique des données, mais éviterait peut être ce genre de mésaventure !

Alertez



jedatemais...
11/03/2011, à 10h40

Pourquoi au lieu de la "licencier peut-être " ne pas la mettre aide-soignante sans responsabilité "? puisqu'il manque du personnel partout

Alertez



Vinosse
11/03/2011, à 09h51

Hum! La morphine a bon dos ... Elle rend beaucoup de services aussi: me mère ne l'a pas supportée quand elle fut hospitalisée pour un gros rhume.
Elle avait 82 ans aussi et était atteinte d'alzheimer ...

Alertez



le marginal
11/03/2011, à 09h47

Sur ce genre d'article il faut avoir un peu de retenue et ne pas écrire n'importe quoi, n'est-ce pas 'carlota'...

Alertez



oceanne17
11/03/2011, à 09h35

bonjour à tous, je suis la nièce de la personne et je peux vous dire qu'elle n'a jamais eu idée de mettre fin à sa vie comme certains peuvent le dire. un grand merci pour vos soutiens

Alertez



sylvain.bzh.17
11/03/2011, à 09h11

Au moins,j'espere qu'elle n"a pas souffert,vue la dose de morphine,normalement non!!.Y'a pas longtemps une infirmiere dans le S.O avait donner une surdose de Methadone 180mg au lieu de 60mg et le jeune en ai mort.L'erreur est humaine,2 infirmiere pour 20 à 25 patients,trop de pression du a ça recente embauche?? court,court,toujours plus dans la rentabilité,on est des être humain pas des machines ou des "clients".

Alertez



carlota
11/03/2011, à 09h03

Personne ne se pose la question , si cette malade , aurait pu demander à l'infirmière d'en finir , vu son état . Ce cas n' est pas rare , et de nombreux médecins , aident à mourrir dans ces conditions , sans le chanter sur les toits ....Et un petit plus de morphine , et finit les souffrances ....

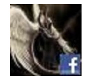
Alertez



crisber
11/03/2011, à 08h27

Pour avoir travaillé de nombreuses années au centre hospitalier de La-Rochelle,il n'est pas étonnant qu'un tel incident se soit produit.L'infirmiere "etait en phase d'adaptation et "elles etaient 2 en service pour 21 patients",mais il n'y avait pas de pénurie de personnelparait-il alors que durant la phase d'adaptation on apprend pour eviter les erreurs...Manque de lits criant (sud-ouest s'en est fait l'echo plusieur fois),impossibilité pour le personnel de prendre nombre de repos, de recuperation etc etc.Mais bien sur l'administration n'est responsable de rien.Quand enfin va-t-on revenir vers des choses simples, l'hopital est au SERVICE DU MALADE, ce n'est pas le malade qui est au service de l'hopital comme actuellement. Arretons de casser l'hopital Français.Que la famille de la défunte recoive toute ma sympathie,ainsi que l'infirmiere en cause qui va payer chere dans sa conscience et toute sa vie les restriction budgetaire.

Alertez



miruko
11/03/2011, à 08h14

Vous parlez " d ampoule ". Mais la vrai question qui devrait se poser et ou et le contrôle d action du à tel ou tel personne les erreurs viennes d objectif imposer pour être rentable ...

Donc la question de base et ou est l humanité dans tout sa doit ont faire du bénéfice ou respecter la personne ?

Critiquer et facile comprendre les beaucoup moins

Ce que nous contrôler pas nous fait peur mais arriverions a contrôler nôtres peur ?

Alertez



reinette
11/03/2011, à 07h59

mais ou va t-on ,comment confondre une grande ampoule et une petite, dans un lieu ou vous etes sensee etre soulager, une pensee pour la famille

Alertez



ja.koid
11/03/2011, à 07h56

Et si les ampoules faisaient toutes la même contenance, quitte à en utiliser plusieurs pour une injection, ce problème ne risquerait pas de se reproduire, non ? Y a-t-on seulement pensé ?

Alertez

1

Les titres principaux

Actualités | **Sports** | **Faits divers**



Japon : un double risque nucléaire s'ajoute à...



Avant Girondins de Bordeaux-Monaco : Plasil si...



Italie-France : le ridicule est de trop



Tarif social du carburant, taxes réduites,...
Landes



Procès d'une nuit d'horreur au camping
Petit-Palais-et-Cornemps

Nous contacter | Qui sommes-nous | Mentions légales | Mode d'emploi | RSS